

ASSOCIATION DES CENTRES CHORÉGRAPHIQUES NATIONAUX

A l'attention de Philippe Madala, membre d'AC PACA
Paris, le 27 mai 2016.

Bonjour Philippe,

Les directeurs de CCN auxquels vous avez adressé un courrier le 21 mai dernier me l'ont transmis, et puisqu'il s'agit d'une interrogation, voire d'une mise en cause de l'ACCN, je me permets de vous répondre directement. J'aurais par ailleurs pu apprécier que vous m'adressiez également une copie de votre message.

Je vais vous rassurer : *SystèmeD(anse)*, dont vous avez découvert l'existence sur le site de Chorégraphes Associés, ne relève nullement d'un regroupement obscur « *entretenant et perpétuant une exclusion de classe sociale ou d'échelle de castes* », tel que vous le percevez, mais procède au

contraire d'une volonté de « déclivage » du secteur. Oui, cette initiative fait suite au séminaire initié par l'ACCN la saison dernière, car le constat le plus fort a été celui de la nécessité de créer un espace permettant échanges et rencontres. Oui, l'ACCN est partie prenante de cette démarche, mais elle n'en est pas le seul acteur. Au contraire de l'exclusion, l'objectif a été d'ouvrir un premier espace de réflexion à des personnes travaillant dans des champs divers du secteur chorégraphique, opérant ainsi un premier pas vers le décloisonnement. Certes, nous ne sommes pas –encore– dans une exhaustivité de représentation de l'ensemble des professionnels, mais nous prenons du temps, ce qui est rare et précieux à notre époque, non ? Le temps de nous rencontrer, d'échanger, d'élaborer des modalités de travail, de penser aux moyens d'associer le plus de monde possible à ce mouvement naissant...

Nous n'avons pas encore communiqué sur cette initiative, car elle en est à ses balbutiements, mais nous nous sommes fixés deux objectifs temporels : un communiqué en juin et une conférence de presse en septembre, à l'occasion de la Biennale de la danse de Lyon.

SystèmeD(anse) sera ouvert à toute bonne volonté, mais restera piloté par les 14 personnes qui se rassemblent aujourd'hui, car il faut bien définir un mode opérationnel qui puisse avoir des chances d'être efficient.

Si l'ACCN reflétait une volonté de replis sur soi et de défense de ses seuls intérêts, elle ne prendrait pas la peine de tenter le décloisonnement. Cela fait longtemps que les CCN ont bien conscience de faire partie d'un écosystème, et non d'appartenir à une soi-disant caste protégée.

Vous faites un travail important avec AC PACA, et il me semble franchement intéressant que l'énergie que vous y déployez trouve un écho dans ce rassemblement que nous tentons de mettre en place.

Je ne peux m'empêcher d'être d'humeur chagrine lorsque je constate que toute initiative d'ouverture est immédiatement attaquée, alors qu'il serait tellement plus simple de prendre le temps de la rencontre et de l'échange, afin de voir ce qu'il serait possible de faire ensemble. Il est encore temps, rien n'est figé ni arrêté, nous nous inscrivons dans un processus au long cours, et c'est ce qui en fait son intérêt.

Sur le second point que vous soulevez, qui concerne la communication de l'ACCN sur facebook au sujet des négociations portant sur les annexes 8 et 10 de l'assurance chômage, je peux comprendre votre impression de partialité. Pourtant, ce qu'il nous semblait important de mettre en avant était le caractère historique de cette première étape de négociations, en ce sens que pour la première fois, les représentants du secteur étaient tous autour de la table ; reste bien sûr l'étape suivante déterminante de la validation de cet accord par les instances interprofessionnelles siégeant à l'UNEDIC.

Nous prenons aussi le parti d'une communication relativement institutionnelle, vu les structures que nous représentons, qui par ailleurs sont majoritairement adhérentes au Syndeac. En l'occurrence, nous n'avons pas relayé tous les communiqués publiés par les instances négociatrices (CGT, FO, CFDT, etc.).

En revanche, nous avons informé les membres de l'ACCN des différentes positions prises par les instances en présence, y compris celles de la CIP évidemment.

Je me permets de vous signaler que nous sommes deux personnes à temps partiel pour animer le réseau des CCN, et que dans le cas notamment d'un flux important d'informations, nous ne pouvons être infaillibles.

L'important reste que les CCN soient évidemment attachés à défendre le régime de l'intermittence ; ici encore le clivage et l'opposition ne me semblent pas très constructif.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, et en souhaitant que nous ayons prochainement l'occasion de nous rencontrer pour échanger,

Bien à vous,
Hélène Joly.

Hélène Joly

Secrétaire générale

ACCN / Association des Centres chorégraphiques nationaux

ACDN / Association des Centres dramatiques nationaux et régionaux

12-14 rue Léchevin 75011 Paris